

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
ASSEMBLEE DE CORSE**

**SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2016**

**23 et 24 juin 2016**

**N° 2016/E4/036**

**REPONSE DE Mme Fabienne GIOVANNINI, Conseillère Exécutive  
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Maria GUIDICELLI  
Au nom du groupe «PRIMA A CORSICA »**

**OBJET : PLAN D'ALIMENTATION ENERGETIQUE DE LA CORSE EN GAZ  
NATUREL LIQUEFIE.**

Madame la Conseillère Territoriale,

La mise en place du schéma gazier ainsi que le développement des EnR et de la MDE, autrement dit la mise en œuvre opérationnelle de la PPE, sont des sujets qui font l'objet d'un large consensus, politique et citoyen.

Consensus indispensable, car il a eu un effet indéniable sur les avancées obtenues jusqu'à ce jour (je veux parler de l'adoption du SRCAE fin 2013 avec l'objectif d'autonomie énergétique, et plus récemment de la PPE fin 2015). Notre majorité y a largement contribué par le passé vous le savez et vous aviez, madame la conseillère, consenti des inflexions très importantes dans ces documents qui ont permis qu'ils soient adoptés par l'AC à l'unanimité pour l'un, la quasi-unanimité (moins une voix) pour l'autre.

Je ne peux donc que partager votre vigilance.

Lors du Conseil de l'Energie, de l'Air et du Climat du 13 Juin 2016, la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a précisé que l'arrivée du gaz devrait être concomitante avec la réalisation du cycle combiné gaz à Ajaccio début 2023. Il a été souligné que le calendrier était certes serré mais faisable. La Ministre a pris l'engagement de simplifier toutes les démarches et d'accélérer les procédures : dont acte. C'est pourquoi un appel à manifestation d'intérêt, pour identifier les candidats à la construction de la barge et de la canalisation, va être lancé dès à présent avant les conclusions de l'étude technique de détails attendues fin 2016.

Il nous convient de maintenir et de renforcer notre position commune sur ces sujets cruciaux pour l'avenir de la Corse. Le consensus est politique je l'ai dit mais également civil.

C'est pourquoi, afin que notre Collectivité demeure un élément moteur, central, de ce dossier et un aiguillon permanent vis-à-vis des représentants gouvernementaux successifs, mais aussi de la transition énergétique à tous les échelons, nous avons souhaité l'instauration d'une gouvernance de l'énergie, de l'air et du climat à la fois locale et vis-à-vis de l'Etat.

Au niveau local, cette gouvernance permettra à l'ensemble des acteurs non seulement de suivre l'avancée de la PPE, mais également et surtout de s'impliquer concrètement dans la réussite de notre projet collectif. Nous réunirons périodiquement le CEAC afin que des points d'étape réguliers soient faits.

Vis-à-vis de l'Etat, suite à la demande du Président du Conseil Exécutif, par courrier, le 6 juin 2016, et sur relance que j'ai moi-même exprimé dans cet hémicycle à deux reprises, Madame la ministre est venue confirmer la constitution d'un groupe de travail associant l'Etat, la CTC et les différents opérateurs, au niveau local et national.

Cette nouvelle gouvernance permettra de suivre les travaux, de régulièrement relancer l'Etat et de pouvoir vous rendre compte des évolutions des objectifs de la PPE.

Vous me questionnez également sur « l'objet précis de l'étude technique sur laquelle est missionnée EDF, au regard de celles dont il lui a déjà été passé commande ? ».

La PPE précise qu'il s'agit de lancer dans les plus brefs délais les études détaillées de faisabilité de l'ensemble des éléments de l'infrastructure gazière. Le cahier des charges techniques des études de détails du projet d'infrastructure, que nous attendons depuis plusieurs mois voire depuis plusieurs années, doit nous être transmis très prochainement pour avis.

En revanche je ne vois pas à quelles études antérieures vous faites référence ; à ma connaissance il n'y a jamais eu de commande formelle jusqu'à ce jour.

Quant à la reconstruction de la centrale du vaziu, depuis le décret du 18 décembre 2015 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse, nous disposons bien d'éléments nouveaux.

À savoir :

– un arrêté ministériel du 14 avril 2016 au titre du code de l'énergie, qui accorde une autorisation à EDF-PEI pour l'exploitation d'une centrale électrique à cycle combiné fonctionnant au fioul domestique et au gaz naturel ;

– un arrêté préfectoral n°16-1018 du 10 mai 2016 qui définit le principe et les conditions de réalisation du projet de construction d'un site de production d'électricité à cycle combiné de 250MW sur le territoire de la commune d'Aiacciu et qui fixe les modalités de mise à disposition du public en vue de sa qualification de Projet d'Intérêt Général.

Enfin madame la Conseillère vous souhaitez que soit réaffirmée la priorité de l'option une seule barge + Cyrénée.

Comme réaffirmé lors de la venue de la Ministre lors du CEAC du 13 Juin 2016, cette option d'une seule barge, autrement dit d'un terminal flottant de stockage/regazéification ancré au large de la côte Nord/Est de notre île, et du gazoduc Cyrénée reliant Bastia à Aiacciu demeure notre priorité et aucune information ne permet aujourd'hui que ce schéma soit remis en cause.

L'élément nouveau est bien au contraire, l'accélération du calendrier de réalisation affirmé par Madame la ministre. Je dois dire que nous partageons son pragmatisme : si les deux calendriers de l'arrivée du GNL et de la construction de la centrale d'Aiacciu à cycle combiné gaz ne sont pas articulés il est à craindre que l'alimentation au fioul léger à titre transitoire ne se transforme en solution définitive.

C'est la raison pour laquelle il faut aller vite et éviter les forces centrifuges qui nous incitent constamment à envisager de nouvelles options alors que le schéma, je le répète fait consensus : ce consensus n'a pas de prix. Il est notre garantie.

Nous aurons l'occasion de débattre à nouveau de ce dossier, puisque lors de la prochaine venue de la ministre, le 15 juillet, nous réunirons pour la première fois le groupe de travail adhoc ETAT/CTC sur les chantiers gaziers.

Je vous remercie.